

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 11

Artikel: Les manches bouffantes. - Le col. - Le boléro. - Le corset
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
 PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
 ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
 Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Fillles à marier.

On constate avec plaisir que les œuvres philanthropiques se développent toujours davantage et se manifestent sous toute espèce de formes, grâce aux nombreuses sociétés qui travaillent avec dévouement à l'amélioration de notre état social.

Parmi ces louables institutions, il restait cependant une place à combler, celle d'une Société ayant pour but de donner à de nombreuses jeunes filles à marier le moyen de trouver un mari, de se créer un chez-soi et de jouir de la vie de famille.

Eh bien, aujourd'hui, cette Société existe. Voici ce que le « Petit Parisien » nous apprend à ce sujet.

Fréquemment, ce qui a fait le plus défaut aux jeunes filles, ce n'est pas le goût du mariage, c'est l'absence de toute fortune pour réaliser leur établissement. Elles ont en vue un soupirant qui leur plaît fort. Mais lui-même ne dispose d'aucune avance. Comment faire ? C'est toujours la ritournelle de la *Grâce de Dieu* :

Cinq sous, cinq sous pour monter notre ménage !

On a été imprévoyant. Les pères et les mères ne l'avaient pas été moins ; mais, en ce temps-là, l'entrée en ménage coûtait moins, et on se contentait de si peu, pourvu que l'on s'aimât !

Eh bien ! une Société des plus intéressantes vient de se créer pour venir en aide à ces couples déshérités. Elle a pour titre : *la Dotation de la Jeunesse de France*. Ses fondateurs ont été frappés du danger que présente pour les jeunes filles, dans les villes importantes, le séjour indéfini dans l'hôtel ou la maison meublée. Il y a là non seulement des contacts, des promiscuités inévitables, mais celles qui y sont exposées dépensent beaucoup plus que si elles étaient installées chez elles. Même, dans la maison paternelle, quand elles ont eu le bonheur de conserver leurs parents, elles seraient ravies de trouver un certain confort et d'y faire l'essai du « chez-soi ».

Pour réaliser ce modeste programme, il suffirait d'un faible sacrifice. La Société, qui a pour président M. Mézières, de l'Académie française, appelle à elle les jeunes gens soucieux de préparer l'avenir. Elle ne leur réclame qu'une cotisation de 50 centimes par mois, qu'il leur est loisible d'augmenter, si leurs gains le leur permettent, pour s'assurer de plus fructueuses économies. Quand le moment psychologique est arrivé, à l'heure où il convient aux titulaires, la Société se met en quatre pour leur procurer le petit ameublement et les ustensiles qui lui sont nécessaires, ou bien elle tient à leur disposition le modique capital amassé sous sa protection.

Car il y a un fonds commun, une réserve qui est alimentée par des donations, des offrandes de toutes natures, provenant des membres honoraires, des bienfaiteurs étrangers, de philanthropes inconnus, de Conseils municipaux, de maisons industrielles, etc.

En Angleterre, on a abordé la situation à un autre point de vue. Partant de ce principe qu'il faut des époux assortis dans les liens du mariage, comme dit la chanson, on a institué à Londres un grand office matrimonial sous les auspices de miss Amie Swan, directrice d'un journal-revue : *La Femme chez elle* (en anglais : *Woman at home*).

Les pages de ce recueil à consacrées au sort anxieux des jeunes filles sans fortune, dépourvues de relations qui les mettent en présence de jeunes gens en état de les épouser, le plaidoyer si logique

et si touchant de miss Swan emprunte une opportunité saisissante à ce fait que le nombre des jeunes filles qui ne se marient plus en Angleterre est chaque année plus considérable. Le bureau qui s'ouvre actuellement leur procurera l'occasion de se pourvoir. Il y aura sur ses listes, dans ses salles, dans les réunions qu'elle tiendra, des jeunes gens disponibles dont on connaîtra les antécédents, la position sociale, l'emploi, et même les habitudes. Elle conviera à des matinées, à des concerts, à des jeux, à des bals, ses affiliés des deux sexes. On ne sera admis à se présenter que pour le bon motif. Diverses catégories de professions seraient invitées ensemble. On s'efforcerait de concilier toutes les convenances.

Les manches bouffantes. — Le col. —

Le boléro. — Le corset.

Voici comment s'exprime la baronne de Staffe dans les *Annales politiques et littéraires* sur ces divers objets de toilette :

« Je ne sais si mes réclamations incessantes ont été entendues en haut lieu. — en ces lieux où l'on décide de la mode — mais la manche bouffante, qui donnait un aspect si grotesque au buste féminin, a vécu ; au moins elle est bien près de mourir, elle diminue — j'allais dire elle maigrit — de jour en jour.

» On compromet bien encore l'épaule, on engonce bien encore la femme en prodiguant vers l'entournure des garnitures « enlevées », mais on assure que toute manche ne tardera pas à redevenir plate et unie comme le veut la nature.

» Que celles qui ont un bras de statue le moulent dans une manche collante, mais qu'il soit loisible à celles chez qui la nature se montre trop avare, de repousser la manche juste, révélatrice. Un peu de vague leur est ordonné par les lois de l'esthétique, qui voudrait une mode pour chacune et non pour toutes.

Sait-on qu'il a été terrible ce chapitre des manches ! On a dû abandonner des vêtements (pardessus) encore fort mettables, très élégants, très frais, parce que leurs manches étaient devenues trop étroites pour contenir les manches gonflées des corsages.

» De trois en trois mois, — et moins — il fallait trouver le moyen d'élargir ces manches qui devaient s'enfler beaucoup plus, ou faire de la robe une non-valeur, sous peine de paraître démodée, surannée, et tous ces changements grossissaient ferme l'article toilette au budget.

» On reconnaît un jour qu'à notre époque l'éphémérité de la mode, soutenue par la folie et l'orgueil des femmes riches, constituait une véritable immoralité dont seront responsables les couturiers. Mais, du reste, ceux-ci n'ont pas attendu longtemps la punition de leur faute. Pour avoir poussé la femme à faire des dépenses au-dessus de ses ressources, ils ont couru eux-mêmes au-devant de leur ruine.

» Leur châtiment n'empêchera pas, toutefois, l'être féminin de cette génération d'avoir gaspillé beaucoup de ses heures, de sa vie, dans des préoccupations puériles de toilette....

auquel l'amour du beau restait complètement étranger. »

A ces judicieuses réflexions sur les manches bouffantes, la baronne de Staffe ajoute :

« Le bon sens, qui vient de souffler sur les manches, n'abattrait-il pas, en même temps, le col extravagant où se cache le chignon et les oreilles.

» Les cheveux seront-ils encore aussi mal peignés et disposés d'une façon aussi désavantageuse au visage ? Les chapeaux vont-ils rester aussi voyants, aussi surchargés ? Offriront-ils aux traits, quels qu'ils soient, un cadre aussi peu seyant ?

» Il y a encore d'autres procès à faire à la mode. Le boléro est une forme de corsage atroce, si l'on n'a le buste trop long, et on l'impose aux tailles courtes comme aux autres. Les jupes sont trop lourdes et trop amples.

» On espère pourtant que les couturiers deviendront des artistes, comme il convient à la date historique de l'humanité où nous sommes arrivés. On dit qu'ils « feront de la beauté », désormais ; qu'ils condamneront tout ce qui nuit aux lignes du corps. — Les coiffeurs, les modistes, les chausseurs doivent entrer dans cet ordre d'idées.

» Le corset changera de forme, de gehenne deviendra simplement soutien. Il servira d'appui et de redresseur au dos ; il laissera à la poitrine toute son extension.... dans les cas d'opulence ordinaire, et dans celui de richesse extraordinaire, il ne fera encore que contenir.

» Ces réformes doivent être définitivement acceptées. Tout le monde s'en trouvera bien. »

Tous nos anciens abonnés retrouveront sans doute avec plaisir, dans nos colonnes, les initiales A. C. R., dont l'article patois, qu'on va lire, est signé. Ces initiales sont celles d'un collaborateur à qui le *Conteur* a dû déjà, dans le temps, des articles fort goûtés. Nous nous plaisons à croire qu'il voudra bien penser à nous quelquefois.

Maufià-vo d'ài linguès étranzires.

Lai ià dza grandteimps, onna galéza coumouna dè per Lavaux avàì pràì on dzouveno régent qu'avàì étà précepteu per lè z'Allema-gnes tsi n'a granta dama russe. Cì régent qu'avàì étà élévà à Losena étàì dan on vretablio monsu, que n'avàì rein dào vegnolan.

Onna vepra que lo régent sè trovavé avoué lo présideint dè la coumechon d'ài z'écoulès à bàire on verro ào guelion, vaités lo syndico et lo maisonneu que vignan vai leu. L'avant dza gueliénà on bocon et l'étant dié que dàì pions.

Quand l'urant bu onco quoquè verros à la càva dào présideint :

— Vous accepterez bien de prendre un verre à ma cave avec ces messieurs ? se dit lo maisonneu ào régent.

— Très volontiers, monsieur, que repond lo régent.

Et lè vaités partis.